

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation 29 novembre 2022	
Date d’Affichage 20/12/2022	
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	27
Pouvoirs	2
Absent.....	0
Votants	29

L’an deux mille vingt deux

Le 09 décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle des mariages en mairie de Gannat en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, Monsieur GATIGNOL (porteur d’un pouvoir de M. RAY), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d’un pouvoir de Mme REDON Véronique), M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé,, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme COLONNA D’ISTRIA Violaine formant la majorité des membres en exercice.

Excusés, M. RAY François, Mme REDON Véronique

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance

N°22/155 - VIE ASSOCIATIVE – ASSOCIATION SPORTING CLUG GANNATOIS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Sporting Club Gannatois a recruté en contrat d’apprentissage un jeune.

Cet apprenti a réalisé des heures d’animation obligatoires dans le cadre de son parcours de formation au sein de la Ville de Gannat durant les mois de juin, juillet et août de l’année 2022.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir verser une subvention exceptionnelle d’un montant de 2 180 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu le budget Principal,

Vu la délibération n°38A/22 du 11 mars 2022 relative aux conditions d’octroi des subventions aux associations pour l’année 2022,

Sur proposition de Monsieur Sylvain Dominé, Conseiller Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide

D’ATTRIBUER une subvention exceptionnelle au Sporting Club Gannatois d’un montant de 2 180 €.

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget.

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
00321030180-20221219-22-155-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2022